

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A239-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A239

OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Création et vote du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget primitif 2015 – Création et vote du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la création d'un Budget Annexe pour le Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.).
Le Budget Primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles ; il doit être voté par le Conseil de Communauté.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 14 octobre 2014, il a été débattu de la création d'un Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) pour le 1^{er} janvier 2015.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets qui répond aux orientations et priorités déterminées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Si elles optent pour un financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les collectivités et EPCI ont la faculté, s'agissant d'un service à caractère administratif, d'en individualiser la gestion par la création d'une régie (article L. 1412-2 du CGCT) dotée de la seule autonomie financière (article R. 2221-69 du CGCT) et faisant l'objet d'un budget distinct du budget principal.

Ce budget s'inscrit donc dans un contexte d'identification et de transparence des coûts afférents à la compétence « collecte, élimination et traitement des déchets ménagers ».

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le S.P.E.D. constitue un service public à caractère administratif ; à ce titre, le budget annexe doit appliquer l'instruction budgétaire et comptable M14.

En vertu des principes budgétaires de la comptabilité publique, ce budget annexe doit être équilibré. En contrepartie des dépenses inscrites en section de Fonctionnement, le financement pourra donc être assuré par la TEOM, les recettes des services de collecte et traitement des déchets ménagers (subventions éco-emballages et partenaires institutionnels notamment), les recettes d'activités.

Ce budget annexe étant régi par l'instruction budgétaire et comptable M14, rien ne s'oppose à ce qu'il perçoive une subvention d'équilibre du Budget Général.

Notons que ce budget annexe n'intègre pas les charges relatives à la requalification des décharges brutes et à la réalisation de fermes photovoltaïques ; cette action communautaire relevant d'une préoccupation environnementale et non pas de l'élimination des déchets ménagers.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Primitif 2015 s'élève à 65,9 M€, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2015
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	55 139 000
Recettes	55 284 000
Autofinancement brut	145 000
INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 637 000
Recettes	3 395 000
Emprunt d'équilibre	7 242 000
BUDGET TOTAL	65 921 000

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 55 M€. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

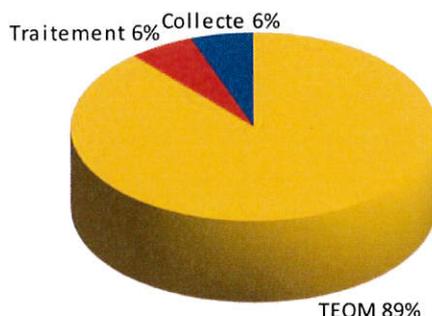
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2015		B.P. 2015
Dépenses liées à la collecte	18 354 000	Produits liés à la collecte des déchets	3 103 500
Dépenses liées au traitement	16 518 000	Produits liés au traitement des déchets	3 180 500
Charges de personnel	16 517 000	TEOM	49 000 000
Remboursement de frais au Budget Général	830 000		
Charge d'intérêts	20 000		
Dotation aux amort. / prov.	2 900 000		
Total dépenses	55 139 000	Total recettes	55 284 000
AUTOFINANCEMENT BRUT		145 000	

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 13 % par rapport à 2014. Elles se répartissent ainsi :

	B.P. 2014	B.P. 2015	% évolution
Produits liés à la collecte des déchets	3 125 000	3 103 500	-1%
Produits liés au traitement des déchets	2 110 000	3 180 500	51%
TEOM	43 802 000	49 000 000	12%
BUDGET TOTAL	49 037 000	55 284 000	13%

Cette forte progression des ressources s'explique par une augmentation d'un point du taux de T.E.O.M., qui passe ainsi de 9,6 % à 10,6 % au 1^{er} janvier 2015.



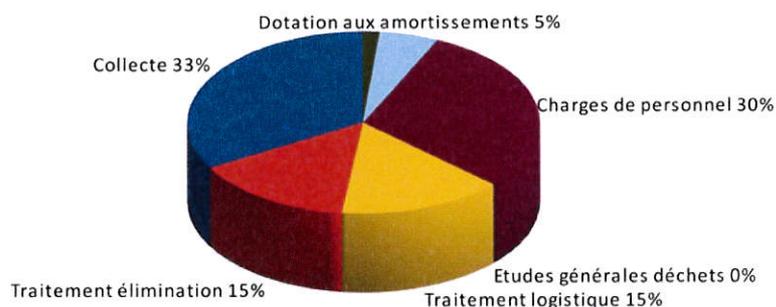
2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 3 % par rapport à 2014. Elles se répartissent ainsi :

	B.P. 2014	B.P. 2015	% évolution
Collecte	17 880 600	18 354 000	3%
Traitement élimination	8 116 500	8 183 000	1%
Traitement logistique	7 160 000	8 328 000	16%
Études générales déchets	77 000	7 000	-91%
Charges de personnel	16 070 000	16 517 000	3%
Dotation aux amortissements	3 295 600	2 900 000	-12%
Sous-total	52 599 700	54 289 000	3%
Remboursement de frais au Budget Général		830 000	
Charge d'intérêts		20 000	
Total Budget Annexe S.P.E.D.	52 599 700	55 139 000	

En complément des dépenses prévues en 2014, il convient d'intégrer deux nouveaux postes de dépenses liés à la mise en place du budget annexe en 2015 :

- le remboursement de frais au Budget Général comprenant notamment les loyers et assurances ;
- la charge d'intérêts correspondant au besoin prévisionnel d'utilisation de la ligne de trésorerie et d'emprunt.



➤ **Les dépenses liées à l'exécution du service collecte des déchets ménagers**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- * les charges courantes de fonctionnement des collectes, tant en prestations privées qu'en régie communautaire : marché de collecte, tri des emballages ménagers et des papiers, l'entretien et la maintenance du matériel de pré-collecte, la maintenance et les réparations des véhicules du parc, la fourniture de carburants, les vêtements et les matériels divers pour le personnel des régies ;
- * les reversements et conventions avec les communes : convention de gestion pour les prestations exécutées par les communes pour le compte de la CPA ;
- * les différentes études nécessaires à l'évaluation de la politique publique ;
- * le versement de subventions aux associations actives dans le domaine de la prévention des déchets, du tri et de la valorisation ;
- * l'information et la communication aux usagers ;
- * la diffusion des programmes d'éducation à l'environnement ;
- * les différentes actions de prévention ;
- * la modernisation de l'organisation du service de collecte.

➤ **Les dépenses liées à l'exécution du service traitement des déchets ménagers**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- * les marchés de service concernant le traitement des déchets ;
- * les marchés de service pour les déchèteries et les centres de transfert ;
- * la gestion TTC pour les dépenses liées au marché d'enfouissement sur l'Arbois qui étaient gérées en activité accessoire soumise à TVA depuis trois ans ;
- * une convention avec la ville d'Aix-en-Provence afin d'externaliser le traitement des lixiviats ;

- * la constitution d'une réserve pour assurer les dépenses post exploitation du centre de l'Arbois ;
- * la relance des opérations du tri des encombrants afin d'atteindre les objectifs réglementaires du Grenelle de l'Environnement, qui engendre un surcoût important en 2015 sur le traitement logistique.

➤ **Les autres dépenses** : La baisse des dotations aux amortissements au B.P. 2015 s'explique par des dépenses d'investissement ralenties en 2014 par rapport à 2013 (l'impact des dépenses d'investissement réalisées en année n se reportant en année n+1 pour la dotation aux amortissements).

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 10,6 M€ :

DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2015		B.P. 2015
Dépenses d'équipement	10 587 000	Autofinancement brut	145 000
		Ressources propres (FCTVA)	350 000
Remboursement capital	50 000	Dotations aux amortissements	2 900 000
		Emprunt	7 242 000
Total dépenses	10 637 000	Total recettes	10 637 000

1. Le financement de l'investissement

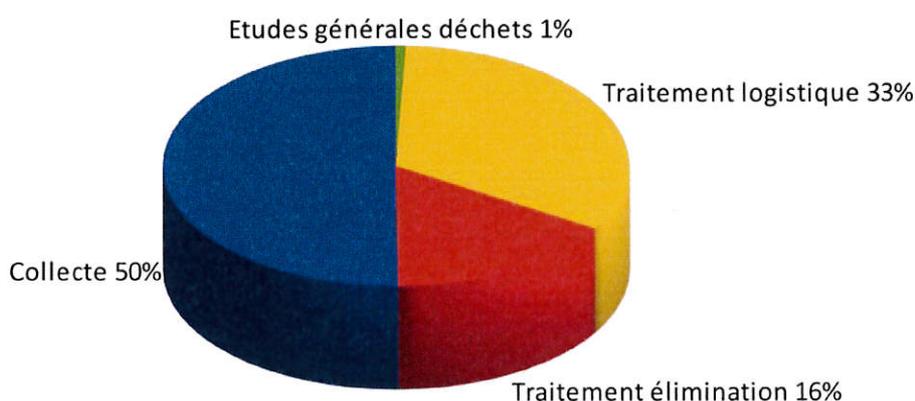
Les investissements seront ainsi financés en 2015 :

	Part de la ressource en €	Part de la ressource en %
Autofinancement brut	145 000	1%
FCTVA	350 000	3%
Dotation aux amortissements	2 900 000	27%
Emprunt	7 242 000	68%
BUDGET TOTAL	10 637 000	100%

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10,6 M€ en 2015 et se répartissent ainsi :

	B.P. 2014	B.P. 2015	% évolution
Collecte	3 809 400	5 499 000	44%
Traitement élimination	1 120 000	1 460 000	30%
Traitement logistique	1 810 000	3 628 000	100%
BUDGET TOTAL	6 739 400	10 587 000	57%



Notons que les autorisations de programme ouvertes au Budget général de la Communauté du Pays d'Aix ont été clôturées afin de les basculer pour leur montant restant à financer au 31/12/2014 sur le budget annexe S.P.E.D.

En matière de collecte des déchets ménagers

Cette demande correspond aux différents projets engagés pour 2015, au renouvellement et à la dotation de matériel.

La nette augmentation de la demande par rapport à 2014 (+44%) correspond à la mise en place de nouvelles opérations pluriannuelles et à une prévision 2014 en baisse par rapport à 2013, étant donné l'année électorale et le ralentissement anticipé de la réalisation de certains projets.

On peut donc distinguer plusieurs types d'opération sur l'année 2015 :

=> des opérations déjà existantes et correspondant :

* aux actions de prévention des déchets et de compostage de proximité ;

* au renouvellement et aux grosses réparations des véhicules de collecte avec un effort supplémentaire pour 4 véhicules (+ 500 K€) permettant de rajeunir le parc et de diminuer le nombre de véhicules de plus de 10 ans ;

* aux opérations liées à l'organisation de la pré-collecte : travaux pour points de collecte enterrés, renouvellement du parc de bacs roulants et de colonnes aériennes, développement de fourniture de dispositifs enterrés, équipement en immobilisateurs de conteneurs (fixe-bacs)...

=> de nouvelles opérations en 2015 et correspondant (700 K€) :

* à l'uniformisation du parc de bacs de tri sélectif sur la commune de Gardanne ;

* à la remise à niveau progressive du parc de colonnes semi-enterrées.

En matière de traitement des déchets ménagers

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,1 M€ pour 2015 et concernent des opérations significatives en montant. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

* Réalisation de travaux à l'ISDnD de l'Arbois afin d'améliorer le captage des biogaz (450 K€) en vue d'augmenter leur quantité pour valorisation et de fiabiliser les réseaux de communication nécessaires par la pose d'une fibre optique ;

* Travaux de réhausse du Bassin n°3 (1 M€) ;

* Études pour la reconstruction des déchèteries de Venelles et de Bouc-Bel-Air ;

* Travaux d'extension des déchèteries (2 M€) d'Aix-en-Provence et de Pertuis ;

* Création de plate-formes de dépotage au sol de déchets verts pour les déchèteries de Saint-Cannat, Bouc-Bel-Air, Venelles et Rousset ;

* Rachat d'équipements liés à l'activité (1M€)....

CONCLUSION

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

55 284 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

10 637 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1412-2 relatif à la création d'une régie à autonomie financière, L2312-1 à L2312-4, et R.2221-13 relatif à la dotation initiale en nature effectuée par la collectivité locale de rattachement,

VU la délibération n°2014_A191 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires sur la création d'un Budget Annexe du SPED ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers ;
- **DIRE** qu'une dotation initiale en nature sera faite par le Budget Général afin de mettre à disposition du Service Public Administratif les moyens matériels nécessaires à son fonctionnement initial et qu'il sera procédé à l'affectation des actifs et passifs nécessaires pour ce budget ;
- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets, par nature, tel qu'il vous est présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations budgétaires.
- **DIRE** que ce budget annexe appliquera l'instruction budgétaire et comptable M14.

OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Création et vote du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	6
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - de BUSSCHERE Charlotte - LENFANT Gaëlle - POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014